

Votants : 92
Convocation du Conseil de Communauté :
le 14 juin 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 juin 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 juin 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – APPLICATION DU DROIT DES SOLS - CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claude RICHARD, Claire RICHECOEUR, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Nicole DAVID à Brigitte COMPETISSA, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Alain BAUDIN à Guillaume JUIN, Pilar BAUDIN à Jean-Louis SIMON, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Virginie LEONARD à Nicole GRAVAT, Nicolas MARJAULT à Franck MICHEL, Alain MEMIN à Francis DUPONT, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Pierre RIGAUDEAU à Jean-Luc MORISSET, Sylvette RIMBAUD à Elsie COLAS, Monique SAGOT à Danielle NICORA, Marc THEBAULT à Rose-Marie NIETO

Titulaires absents suppléés :

Jean-Jacques GUILLET par Claude RICHARD, Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGE, Elisabeth BEAUVAIS, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Marie-Christelle BOUCHERY, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Véronique HENIN-FERRER, Virginie LEONARD, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Magdeleine PRADERE, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Marc THEBAULT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130624-C38-06-2013-DE
Date de télétransmission : 01/07/2013
Date de réception préfecture : 01/07/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – APPLICATION DU DROIT DES SOLS - CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Il est rappelé qu'au regard des conséquences de la réorganisation des services de l'Etat et des enjeux qui se font jour autour de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à l'échelle du territoire communautaire, la CAN a souhaité mettre en place au profit des communes une mission d'assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sur le fondement de la délégation possible de l'article L 423-15 du code de l'urbanisme, et ce à compter du 1er juillet 2013.

Il est précisé que seules les communes dotées d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale si celles-ci décident, par délibération du Conseil Municipal, le transfert de compétence de l'Etat vers la commune peuvent bénéficier de l'assistance de la CAN. En effet, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol reste assurée par les services de l'Etat pour les communes relevant du RNU et celles dotées d'une carte communale n'ayant pas délibéré pour le transfert de compétence.

Il est également rappelé que le Conseil Communautaire du 15 avril 2013 avait adopté une délibération en ce sens ainsi que deux conventions types.

Depuis, pour répondre aux questions formulées par plusieurs communes et pour apporter un service adapté aux attentes du plus grand nombre, deux nouvelles conventions, jointes en annexe, ont été rédigées.

Ainsi :

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Conformément aux articles R. 423-14 et 15 du Code de l'Urbanisme, les communes, autorités compétentes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, peuvent en charger l'EPCI par voie de convention.

Chaque commune concernée devra ainsi formaliser, par convention signée avec la CAN, les modalités de fonctionnement de cette mission.

079-247900806-20130624-C38-06-2013-DE
Date de télétransmission : 01/07/2013
Date de réception préfecture : 01/07/2013

Il convient de rappeler :

- le rôle essentiel que conserve le Maire (demeurant signataire des permis de construire) et ses services dans la procédure d'instruction (du dépôt jusqu'à l'affichage de la décision et tout au long de l'instruction des dossiers),
- la volonté partagée de la CAN de mettre en place un service de qualité et équivalent pour l'ensemble des communes.

Il est précisé que les coûts induits par cette mission, telle que proposée dans les conventions annexées, sont pris en charge par la CAN.

La mission proposée dans le cadre des conventions conserve toutefois un caractère provisoire dans l'attente d'éventuelles évolutions législatives quant à l'exercice de la compétence urbanisme.

Les conventions annexées, types A et B, définissent les modalités selon lesquelles les communes confient à la CAN une mission « Application du Droit du Sol ou ADS » relevant de l'assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Il est indiqué que pour qu'une commune bénéficie de la mission d'assistance, la convention doit être signée, sans ajout ou suppression, par les deux parties dûment autorisées par délibération.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Annuler et remplacer par cette délibération celle du 15 avril 2013 afférente à ce sujet,
- Approuver les deux modèles types de conventions présentés en annexe,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer une convention, type A ou B, avec chaque commune qui le souhaite.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 92
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Gérard LABORDERIE

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130624-C38-06-2013-DE
Date de télétransmission : 01/07/2013
Date de réception préfecture : 01/07/2013